

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Objet : Les Objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (OCMHH) approuvés

Causapscal, le 14 septembre 2022 - C'est après deux ans de travaux de concertation que les Objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (OCMHH) ont été approuvés par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Le MELCC a attribué en 2017 une nouvelle responsabilité aux organismes de bassin versants (OBV). Concrètement, l'OBVMR devait mettre en place une démarche de concertation afin de finaliser des objectifs de conservation des milieux humides et hydriques. Ceux-ci préciseront les éléments à protéger, à restaurer ou à utiliser durablement. Ces objectifs doivent favoriser le maintien d'une variété de fonctions écologiques en plus de lutter contre les changements climatiques et le déclin de la biodiversité.

Il est à noter que, contrairement aux PRMHH, qui sont du ressort des MRC, les OCMHH devaient être à l'échelle du bassin versant, toucher tous les acteurs et demeurer de niveau stratégique. Les OCMHH ainsi approuvés seront donc prochainement intégrés au Plan Directeur de l'Eau (PDE) et seront mis à jour en même temps que celui-ci, au cours de suivis annuels.

Toutes les informations sur la démarche de l'OBVMR en concertation avec le milieu se retrouve sur notre site web: <https://www.matapediarestigouche.org/ocmhh>

Formulations proposées des OCMHH, telles qu'approuvées par la table de concertation et par le MELCC:

1. D'ici 2030, une stratégie de protection et de conservation des eaux souterraines est en place pour 23% des municipalités (6/26 municipalités) à l'échelle du bassin versant Matapédia-Restigouche.
2. D'ici 2030, 50% des bandes riveraines urbaines (121.6km urbain/21 865.89km total, 0.55% des km totaux) ont un indice de qualité bon à excellent (en les maintenant et restaurant).
3. (Retiré)
4. D'ici 2030, développer une stratégie de gestion durable des eaux de ruissellement dans la gestion du territoire afin d'atténuer les écarts des régimes hydriques causés par les changements climatiques.
5. (Retiré et fusionné avec 10)
6. D'ici 2030, 90% des municipalités (23 municipalités/26 municipalités totales) ont mis en place un plan d'action des superficies de sol urbain à découvert pour une meilleure gestion des eaux de pluies.

Source: Renaud Beaucher-Perras, soutien au PDE
Pour entrevue: Mireille Chalifour, Directrice générale

165, rue St-Luc
Causapscal, Québec, G0J 1J0
1 877-886-3314 postes 1-2
communication@matapediarestigouche.org
www.matapediarestigouche.org

7. Pour 2030, 50 sites intégrant des aménagements ou de bonnes pratiques sont mis en place dans les périmètres urbains dans le bassin versant Matapédia-Restigouche.
8. Pour 2030, 20 municipalités ayant mis en oeuvre un plan de correction des installations septiques pour réduire les impacts sur les milieux humides et hydriques
9. D'ici 2030, 50% de l'eau de ruissellement des aires imperméables dans les périmètres urbains est gérée sur place.
10. D'ici 2030, conserver 10 habitats aquatiques prioritaires de qualité (aire alimentation / reproduction / protection) (10 refuges thermiques / 924 refuges totaux, 1.1%) pour les espèces bioindicatrices de qualité de l'eau que sont les salmonidés
11. D'ici 2030, un plan stratégique est en œuvre pour limiter les EEE aquatiques.
12. D'ici 2030, 70% des propriétaires agricoles et forestiers sont dotés de saines pratiques agroenvironnementales.
13. (Retiré)
14. D'ici 2030, rétablir et maintenir une interconnectivité durable entre les milieux aquatiques pour développer leur résilience aux changements climatiques dans plus de 85% du bassin versant.
15. D'ici 2030, 3 municipalités sur 27 municipalités totales (11%) auront en place un plan d'adaptation à l'espace de liberté des cours d'eau, incluant les ouvrages de soutènement, pour assurer la pérennité des périmètres riverains.
16. (Retiré)
17. D'ici 2030, 100% des plans d'eau navigables ont en place un code d'éthique nautique pour éviter le brassage des sédiments.
18. D'ici 2030, développer des plans de concertation et d'action autour de 6 lacs du bassin versant et/ou rivières ayant une population riveraine présente sur 134 lacs et/ou rivières habités (4.5%)